

- **PRELEVEMENT SEPA**

Madame, Monsieur,

Le prélèvement SEPA, norme européenne en matière de prélèvements bancaires, est destiné à remplacer tous les prélèvements nationaux.

Si vous choisissez ce mode de règlement pour les frais de scolarité {et/ou} de restauration, vous complétez et signez le mandat de prélèvement et joignez un RIB. Un seul mandat suffit si les deux prélèvements s'effectuent sur le même compte bancaire.

Si vous êtes déjà en mode prélèvement pour régler les frais de scolarité {et/ou} de restauration et que vous conservez ce mode règlement sur le même compte bancaire, vous ne remplissez pas de mandat. En cas de modification de votre IBAN, vous remplissez le mandat et joignez un RIB.

Ce mandat est identifié par un RUM (Référence Unique de Mandat qui correspond à votre numéro de contrat) et un code ICS (notre identifiant auprès de la Banque de France).

Le numéro de mandat vous sera communiqué après saisie de l'IBAN.

Le code ICS de notre établissement est le : FR14ZZZ463030.

Vous retrouverez aussi ces codes en pied de page de vos factures avec votre échéancier. Ces codes vous permettront d'intervenir sur le prélèvement auprès de votre banque en cas de litige.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Amaury NOSLIER  
Chef d'Établissement

